

DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE POUR TOURNAGE

Formulaire à adresser au minimum 3 semaines avant l'occupation du domaine public

DEMANDEUR :

NOM, PRÉNOM (en lettres CAPITALES) :

REPRÉSENTANT(E) DE LA SOCIETE DE PRODUCTIONS (en lettres CAPITALES) :

Numéro de SIRET :

Domicilié(e) : N° | ____ | **Voie** :

Code postal : | _ | _ | _ | _ | _ | **Localité** :

Téléphone : | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | **Adresse mail** : @

Titre du film ou de la série télévisée (en lettres CAPITALES) :

ADRESSE(S) CONCERNÉE(S) : Voie(s) :

NOMBRE D'EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT NEUTRALISES :

STATIONNEMENT PAYANT : OUI NON

DATE(S) DU TOURNAGE :

Joindre le détail des prises de vues réalisées en extérieur, du besoin en stationnement et de l'emplacement pour la cantine.
Joindre également un extrait de Kbis, un synopsis et une attestation d'assurances.

REDEVANCE :

Tournage :	Avec prises de vues en extérieur (jusqu'à 50 m ²)	Avec prises de vues en extérieur (au-delà de 50 m ²)	Stationnement, stockage matériel, cantine
Tarif appliqué	687,07 € (*)	342,67 € (*)	1,05 € (*)
Mode de calcul	Jusqu'à 50 m ² / jour	Par tranche de 50 m ² / jour	m ² / jour
Unité(s)	687,07 € x jour(s)	342,67 € x ...x 50 m ² x jour(s)	1,05 € /10 m ² x m ² x jour(s)
Redevance TTC € € €
		TOTAL : €

(*) Tarif conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 16 novembre 2021

STATIONNEMENT PAYANT :

Tournage :	Coût suppression stationnement payant
Tarif appliqué	7 €
Mode de calcul	Par jour / emplacement
Unité(s)	7 € x emplacements x jour(s)
Redevance TTC €

TOTAL redevance + stationnement payant : €
---	---------

Fait le

Signature et cachet :

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR :

OBLIGATIONS DIVERSES :

Je soussigné, auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les prescriptions de l'autorisation qui me sera éventuellement délivrée, à restituer les lieux dans leur état d'origine à l'échéance de l'autorisation, à régler les redevances d'occupation du domaine public correspondantes.

FAUSSE DECLARATION :

Toute fausse déclaration sur cet imprimé entraînera la nullité de la présente demande, il sera alors fait application des pénalités et amendes prévues dans la délibération du Conseil Municipal relative aux droits de voirie.